pourre). Ooschoerder confirme le propos, ce qui n'est pas sans causer un certain désarroi parmi ses amis; mais il entre dans des explications fort alambiquées et bientôt le président éprouve le besoin de lever la séance après l'adoption d'un ordre du jour.

Il est neuf heures du soir : les assistants, au nombre d'une centaine, se retirent sans autre incident notable.

Un mauvais mari. — Les faits se sont passés au Chopet, hameau de Wattrelos, situé au-deçà du chemin de fer ; mais c'est à la gendarmerie de Tourcoing qu'il a été tout d'abord fait appel.

Louis Bossut, sujet belge, défourneur de briques, âgé de trente-un ans, poursuivi plusieurs fois, et même condamné à la prison, pour coups et blessures, voies de fait sur ses beaux-parents, est séparé depuis longtemps de sa femme dont la sœur tient l'estaminet du « Marin ».

C'est là que, samedi soir, il s'est de nouveau livré à de graves violences sur la cabaretière et sur sa femme.

Le procès-verbal relevé par la gendarmerie de Tourcoing sera adressé à la brigade de Wattrelos, pour la suite à donner à cette triste affaire, qui pourrait bien, cette fois, avoir l'expulsion pour épilogue. Ce ménage désuni a deux petits enfants.

Le cheval blessé. — Le car électrique n'a été pour rien dans l'accident dont nous avons parlé hier, comme s'étant produit rue de Tournai; c'est en s'abattant sur le pavé que le cheval, appartenant à M. B..., loueur de voitures, s'est blessé grièvement.

LILLE

Les commissionnaires et la municipalité. — *Vote pour les brigadiers. — La municipalité collectiviste battue.* — Les commissionnaires étaient appelés à voter dimanche, de neuf heures à midi, à la mairie, pour la nomination des treize brigadiers que veut leur imposer — contre leur gré — la municipalité collectiviste. Dès neuf heures, le bureau est constitué comme suit : Président, M. Ghesquière, adjoint au maire; assesseurs, MM. Leroy et Charles Boucher, *membres du Syndicat des commissionnaires*.

Un par un, les commissionnaires s'en viennent dans la salle du vote, qui est le bureau même de M. Ghesquière, et déposent leur bulletin.

A la porte de la Mairie se tiennent deux distributeurs de bulletins ; l'un remet la liste du Syndicat, l'autre un bulletin de protestation portant le mot : NON.

A midi, le scrutin est fermé et le dépouillement commence. En voici les résultats : Inscrits, 196; votants, 139 ; majorité absolue, 70.

Soixante dix-neuf bulletins de protestation, portant la mention NON, sont retirés de l'urne.

La majorité des votants se prononce donc carrément et nettement contre l'institution des brigadiers.

La listes des candidats-brigadiers, élaborée par le syndicat et approuvée par l'administration municipale. obtient les voix suivantes :

MM. Mortreux, 56 voix; Longré, 56; Carez, 57; J. Letelier, 54; Astier, 54; Guillaume, 58; Dorne, 58; Gilet, 57, Deribeauprez, 53; Vansupe, 57; Lamblin, 55; C. Letelier, 57; Dausy, 50.

Aucun des candidats n'est donc élu.

Par contre, la municipalité subit un échec très sensible.

Vifs incidents. — M. Ghesquière, visiblement très ennuyé, prend néanmoins la parole :

« Vous vous trouvez, dit-il, en face d'un arrêté instituant les brigadiers ; en conséquence, je les déclare élus. »

Ces paroles de l'adjoint collectiviste soulèvent aussitôt dans la salle un tolle général ; les protestations sont bruyantes, on entend : «Vous empêchez, M. Ghesquière!» — « Ce que vous faites n'est pas bien ! » — « A bas les brigadiers ! » — « Vous vous laissez monter le coup ! » M. Ghesquière appelle la police pour maintenir l'ordre.

Un vétéran s'avance vers M. Ghesquière et lui dit : « Maintenant le vote est fait, nous avons la majorité contre vous, pas de brigadiers ! »

M. Ghesquière rit jaune et balbutie : «L'administration municipale décidera là-dessus. »

Ce n'est qu'après avoir manifesté hautement leur indignation que les commissionnaires quittent la Mairie, échangeant sur la place de Rihour leurs impressions et se promettant de protester énergiquement contre les visées de la municipalité.

Echo des fêtes franco-russes. — En réponse à l'adresse qu'elle a fait présenter au tsar, lors de sa visite en France, la Chambre de commerce de Lille vient de recevoir de l'ambassade impériale de Russie à Paris, la communication suivante :

« S. M. l'Empereur, très sensible aux hommages de bienvenue de M. le Président de la Chambre de commerce de Lille, a daigné charger son ambassadeur de se rendre l'interprète de ses meilleurs remerciements.

» BARON DE MORENHEIM. »

PLAIES
Blessures, Abcès, Panaris, Anthrax, Varices ouvertes, Ulcères, Scrofules. Guérison certaine par L'ONGUENT St-ROCH
FLAMENT, Pharmacien à LOURCHES (Nord) seul fabricant. — Ne peut se vendre qu'en pots de 2f50 franco posté et toutes pharmacies.
Dépôts à LILLE, pharmacie Leclercq, 19, Grande-Place ; à ROUBAIX, Phie Deschodt, 26, Grande-Rue ; à TOURCOING, Phie Bruneau, 1, rue de Lille.

Concerts et Spectacles

Le concert de la « Société chorale de Notre-Dame ». — C'est ce soir, lundi, à sept heures et demie, qu'aura lieu, au patronage Saint-Michel, rue d'Alsace, le beau concert organisé par l'excellente *Société chorale de Notre-Dame*.

Nul doute qu'il y aura foule, car le programme est des plus attrayants, et les assistants passeront une délicieuse soirée.

Outre les nombreux morceaux de musique, de déclamation et de chant que l'on y entendra, et qui seront interprétés par des artistes de choix, on représentera une fine comédie de Marc Michel et Eugène Labiche, *Un Monsieur qui prend la mouche*.

Le prix du cachet est de trois francs; les portes ne seront ouvertes qu'à sept heures.

Tourcoing. — *Le concert de la musique municipale.* — Samedi soir, la musique municipale offrait à ses membres honoraires son premier concert de la saison. Un public aussi nombreux que choisi assistait à cette agréable soirée. Il faut dire que la commission s'était assurée, le concours d'artistes de valeur.

Mademoiselle Chambellan possède une voix de soprano très étendue et d'une étonnante pureté. M. Monfort joint à un organe vibrant et bien timbré une réelle science du chant. En M. Lejonckheere nous avons rencontré un clarinettiste du plus grand mérite. M. Paul Mager est toujours le pianiste au brio éclatant et au doigté sûr. Quant à M. Wattecamps, c'est un désopilant chanteur de genre.

La Musique municipale a exécuté, sous la direction, à bon droit vantée, de son chef, M. Grisey, plusieurs grandes œuvres qu'elle a nuancées avec tout l'art qu'on lui connaît. Citons en particulier l'ouverture de concert de Massenet, le final du troisième acte de *Robert le Diable*, (Meyerbeer) et la si originale fantaisie espagnole de Demeersmann.

En somme ce concert, qui est un véritable succès pour notre phalange artistique, laissera un agréable souvenir chez tous ceux qui y ont assisté.

Molière à Tourcoing. — Bien peu commun a été le spectacle auquel ont applaudi, dimanche, de nombreux Tourquennois. L'interprétation de pièces de Molière n'est point chose ordinaire.

Un double attrait avait amené le public à la salle Leverrier : voir jouer deux comédies du notre grand poète comique et entendre le renommé Talbot.

Dans sa *critique de l'école des femmes*, Molière met sur les lèvres d'un de ses personnages, cette intéressante phrase : « Lorsque vous peignez les hommes, il faut peindre d'*après nature* : on veut que ces portraits ressemblent; et vous n'avez rien fait si vous n'y faites reconnaître les gens de notre siècle. »

Nous nous trompons fort, ou M. Talbot a médité ces paroles. Chez lui tout est vrai. Ce n'est plus M. Talbot, c'est Harpagon; ce n'est plus M. Talbot, c'est Argan. Le grand acteur rejette complètement sa personnalité et se revêt de la peau de l'avare et du malade imaginaire.

Entendez Harpagon, quand il ne trouve plus sa cassette : ses sanglots sont déchirants; sa tristesse, amère. Voyez-le : ses jambes flageolent. Il succombe sous le poids de sa douleur.

Sait-il son argent retrouvé : son visage s'éclaire, bien que toujours soupçonneux.

Argan, abandonné par les médecins, se voit déjà accablé des plus terribles maladies. Mais les subterfuges de la Faculté à peine dévoilés, le malade imaginaire se propose de devenir médecin.

A un jeu sobre, M. Talbot joint un naturel exquis, une mimique remarquable et une belle variété de gestes.

Les différents rôles des deux comédies de caractère étaient remplis par les acteurs avec un véritable talent scénique. Mmes Rose Thé, Solange et Bricourt, MM. Mondet, Malféo, Derlé, Charletty et Dormier ont droit à tous nos remerciements. Ils se sont efforcés de faire ressortir le personnage principal et de mettre en lumière son caractère.

Disciples de M. Talbot, élèves du vaillant acteur, ils suivent leur maître dans ses pérégrinations et accomplissent avec lui une œuvre méritoire : ils exaltent l'œuvre du grand Molière.

Le tirage de la tombola de la société chorale « Saint-Georges. » — Le tirage de la tombola organisée par la société chorale *Saint-Georges* pour subvenir aux frais de l'achat de son drapeau a eu lieu dimanche au milieu d'une nombreuse assistance. Voici le résultat :

Numéros 2467, un magnifique porte-bouquet ; 1406, un magnifique porte-cartel ; 2176, une jumelle de théâtre d'une valeur de 25 francs ; 1794, un album contenant des savons ; 1607, six magnifiques tableaux ; 1568, un superbe bronze (Carnot); 623, une montre à remontoir avec chaîne ; 156, une magnifique parure de chemise en or.

2152, Une boite de parfums; 1455, Une lampe montée sur pied; 1320, Une boite de parfums; 2187, Un bon pour un chapeau; 2088, Vases grands cols; 1799, Une bouteille de champagne; 849, Un lapin; 1358, Deux boites savons; 1654, Deux boites savons.

1531, 2 boites savons; 337, bon pour un gâteau; 2340, vases du Japon; 2705, un service pour barbier; 996, demi-douzaine bols en porcelaine; 838, un pot; 2971, un pot; 1928, un sucrier; 2685, demi-douzaine de mouchoir fils batiste.

1791, 1 paire de vases; 2883, 1/2 douzaine de verres; 2474, 2 boites d'excellent Moka ; 569, 1 beurrier ; 2855, 1 sucrier; 1628, un pot; 499, 2 sucriers; 1537, une boite savons; 636, 1 paire de vases; 1198, une surprise.

Les lots pourront être réclamés jusqu'à la fin du mois, 87, Grande-Rue, passé cette date ils seront acquis à la société.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
Bur. 7 h. 1/2 Jeudi 19 novembre 1896 Rid. 8 h.
Soirée de gala. L'immense succès
PAILLASSE (PAGGLIACI)
Drame lyrique en deux actes. Musique de Léoncavallo, Paroles françaises de Eug. Crosti.
LA FAVORITE
Opéra en quatre actes et cinq tableaux. Musique de G. Donizetti.
Ordre du spectacle : 1° A huit heures précises : La Favorite ; 2° Paillasse.
Entrées de faveur rigoureusement suspendues.
Prix des places ordinaire. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertog, rue de la Gare.

CONSEIL MUNICIPAL DE FLERS-LILLE

Séance du 15 novembre 1896

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. J.-B. Goube, maire.

Sont présents : MM. Duhamel, Descamps, Droulez-Six, Louis Droulez, J.-B. Derouhaix, Louis Lepers, Caillez, Hasbroucq, Crépel, Detroy, Louis Dubar, Dupire, Ducroquet et Philippe.

Absents : MM. Desmattre, Cocheteux, Méplon, Roger, Duchatel, Couteliez, Rollet et Vermus.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Habillement des gardes-champêtres. — Le conseil ouvre un crédit supplémentaire de 65 fr. 60 pour l'habillement du second garde-champêtre récemment nommé.

Les prestations. — Des cultivateurs ont demandé à remplir leurs prestations dans leur propres carrières. Le conseil ne croit pas pouvoir faire droit à cette requête afin de ne pas creer de précédent. Il décide en outre que des registres à souche seront remis aux deux gardes pour le service des prestations, en même temps que des registres spéciaux pour le recensement des chiens.

Listes électorales. — Sont désignés comme délégués pour l'établissement des listes électorales à la révision de 1897, MM. Aug. Couteliez et J.-B. Bonte, et pour le jugement des réclamations MM. Henri Lepers et Louis Dubar.

Chemins vicinaux. — Le Conseil approuve le budget des chemins vicinaux pour 1897 s'établissant par 10,212 francs en recettes comme en dépenses.

Entretien des Chemins vicinaux. — Avis favorable est donné au rapport de l'agent voyer établissant une dépense annuelle de 7218 fr. pour l'entretien des chemins vicinaux en 1897, 1898, 1899 et 1900.

Répartiteurs. — Le Conseil dresse la liste suivante des noms à proposer pour le mandat de répartiteur.

Résidents : MM. Ernest Willoqueaux, Désiré Leclercq, Jean-Baptiste Bonte, Emile Dupire, Désiré Vanbuffel, Daniel Hasbroucq.

Non résidents : MM. Désiré Delesalle, Nestor Castel, Henri Salembier, Jules Ducroquet.

Tramways. — Le conseil émet le vœu qu'un arrêt de tramway à vapeur soit établi à l'entrée du Pavé bleu, près de la ferme Méplon.

— Aucune autre affaire n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, vendredi, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Augustin Delesalle, maire.

M. Debuchy est nommé secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 août, M. le Maire passe aux questions insérées à l'ordre du jour.

Accotement de la route départementale, rue de Lille. — Maintes fois, le mauvais état de cette route a été signalé. Il faut l'attribuer au gravier qui sépare le pavé de la bordure du trottoir. M. le Maire propose de charger la voirie du pavage de cette partie de la route. Cette solution est adoptée.

Budget vicinal. — M. le Maire lit le rapport établi par les agents-voyers.

Les dépenses et les recettes se montent à 14,677 francs. Le budget est adopté.

Horaire des Tramways. — M. le Maire fait remarquer qu'il n'existe aucune régularité dans le passage des tramways. Il y aura lieu de remédier à cet état de choses.

Gare de la Madeleine. — *Dénomination.* — *Abris.* — Le conseil avait formulé le désir de voir la gare de la Madeleine appelée *Madeleine*.

Marcq-en-Barœul. — La compagnie des chemins de fer établit un devis qui s'élève à 1100 francs, à la charge de la municipalité. Les conseillers protestent. M. le Maire propose de nommer deux membres du conseil qui seront délégués près des ingénieurs de la compagnie. MM. Adrien Montellier sont élus.

La construction des abris sera également à la charge de la municipalité. M. Adrien propose d'écrire à la Compagnie et de lui rappeler que les abris ne peuvent attirer du profit qu'aux chemins de fer. La notion de M. Adrien est acceptée.

Quai. — La question de la construction d'un quai et du pavage de ce quai est renvoyée à la commission des finances.

Agrandissement du cimetière. — M. le Maire fait connaître les difficultés qui ont surgi entre la municipalité et le propriétaire d'un champ, au sujet des fossés mitoyens.

Monument aux soldats. — M. le Maire formule le désir de voir un monument élevé en l'honneur des soldats morts pour la Patrie. Mais ce monument sera-t-il à la charge de la commune ou obtenu par souscription ? M. Adrien propose la souscription. M. Georges Lamblin demande que la commune prenne les frais du monument à sa charge. Tous les conseillers se rangent à l'avis de M. Lamblin. La somme nécessaire sera votée dans une prochaine réunion.

Délégués pour la révision des listes électorales. — MM. Debuchy, Victor Lambelin, J. Tournand et Constant Delos sont réélus.

Emoluments. — Le traitement de la nouvelle adjointe à l'école du Bourg et les indemnités de M. Sengnier, instituteur-adjoint au Bourg, nouvellement marié, sont votés.

Cours d'adultes. — La question est ajournée.

Commission d'hygiène. — M. le Maire avait signalé une maison vermineuse à la commission d'hygiène de Tourcoing qui n'a pas jugé nécessaire d'intervenir.

Commissaire de police. — Un crédit de 400 francs est inscrit au budget pour le traitement du commissaire de police de La Madeleine. M. le Maire prie le Conseil d'étudier la question.

Règlement de police. — Un règlement de police, ayant rapport aux logeurs, est approuvé.

Sacristie de l'église du Pont. — Le devis pour la construction de la sacristie se monte à 3,000 francs. Le Conseil trouve la somme trop élevée. La question est renvoyée à la commission des finances.

Des crédits affectés à diverses questions sont votés et la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

Séance du vendredi 13 novembre 1896

Le Conseil municipal de Linselles s'est réuni vendredi 13, à six heures et demie du soir, en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. le Maire. Etaient présents à la réunion MM. Charles Dhalluin, maire, L. Demarq et F. Catteau, adjoints ; Bény, Delahoutre, Delannoy, Delobel, Destombes-Bolin, Etienne Destombes, J. Dupont, Ghesquière-Mille, Hopsommer, M. Lefebvre, Mahieu, J. Six, conseillers. M. Delahoutre est nommé secrétaire pour la session. M. le secrétaire de Mairie donne lecture au Conseil du procès-verbal de la séance du 2 octobre dernier. La rédaction est approuvée sans observations.

Répartiteurs des contributions pour l'année 1897. — Voici la liste des personnes proposées par la répartition des impôts en 1897.

Membres résidents : MM. F. Catteau, E. Dumortier, Bolin Hennion, Mahieu-Six, Hennion, Hassebroucq, Vienne, Castel, Destombes, Becquart, Dupont, Wallart.

Propriétaires non résidents : MM. Tiberghien-Lepoutre, Debailleul, Dupont, Despatures, de la Phalecque, Devémy, d'Hespel, Desurmont.

Révision des listes électorales. — M. L. Demarcq est chargé de la révision des listes électorales pour 1897. MM. Becquet et E. Dumortier lui sont adjoints pour juger des réclamations.

Budget des chemins vicinaux. — De l'état des dépenses et des recettes il résulte que le budget des chemins vicinaux s'équilibre par la somme de fr. 16.257. Il a été dressé par M. Sipra, agent voyer cantonal.

Fournitures scolaires et livres de prix. — Les écoles communales de garçons et de filles ne comptant plus qu'une centaine d'élèves, le conseil est d'avis qu'il y a lieu de réduire la dépense pour l'achat de fournitures scolaires et de livres de prix.

On fait remarquer qu'à la session de mai, il avait été décidé de porter la dépense inscrite au chapitre au chiffre de 2 fr. 15 par élève. Au lieu de 400 fr. cette dépense est réduite à 250 francs.

Aliénation à la fabrique de l'église. — Le Conseil municipal émet sans observations un avis favorable à la délibération du conseil de fabrique de l'église de Linselles, qui votait l'aliénation, à fin du bail en cours, d'une pièce de terre de 1 hectare 28 ares 90 centiares.

Ce legs avait été fait à l'église par M. et Mlle Lesage à condition de célébrer, à leur intention, un service religieux chaque année.

Crédits complémentaires. — On vote ensuite sans discussion plusieurs compléments de crédits pour couvrir des dépenses ayant dépassé quelque peu les prévisions.

Emplois d'adjointes à l'école communale de filles et à l'école maternelle. —M. le préfet du Nord, par une lettre de fin octobre dernier, prie le conseil de donner son avis sur la suppression de trois emplois d'adjointes à l'école municipale de filles et d'un autre emploi d'adjointe à l'école maternelle. Ces emplois n'ont pas été occupés depuis la rentrée d'octobre.

Se basant sur la loi du 13 octobre 1886, le conseil est d'avis que ces emplois soient supprimés.

Vote d'un crédit pour l'achat d'un mobilier à l'institutrice. — Mme Poquet prie le Conseil de bien vouloir lui voter un crédit pour l'achat d'un mobilier scolaire. — Le Conseil vote 250 francs.

Vieux ménages.—La commune présente trois vieux ménages à l'acceptation de la commission départementale pour être admis à bénéficier de la bourse d'assistance à domicile des vieillards indigents. Le contingents pour cette dépense est de 150 fr., qui sont votés.

Fête militaire en 1897. — En raison du succès obtenu l'été dernier par le festival organisé pour les sociétés musicales, le conseil décide d'organiser en 1897, une fête militaire. A cette fête prendront part les sociétés de sapeurs-pompiers des communes voisines. Un crédit de 350 fr. est voté à cet effet.

Assistance médicale gratuite. — M. le Maire donne connaissance au conseil de la liste des indigents admis en cas de maladie à bénéficier de l'assistance médicale gratuite. La liste dressée par le bureau d'assistance dans sa réunion du 12 novembre dernier est approuvée sans observations. La séance est levée à 8 heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Le Conseil municipal de la commune de Wasquehal s'est réuni en session ordinaire de novembre, dans la salle ordinaire des séances, à la mairie, le dimanche 15 novembre, à midi, sous la présidence de M. Désiré Delesalle, maire.

Etaient présents : MM. Désiré Delesalle, maire; Leuridan-Brulois et Adolphe Gros, adjoints ; Omer Ameye, Vincent Six, Honoré-Lepers, Jean-Baptiste Lepers Gustave Desrumaux, Hector Libbrecht, Henri Jovenaux, Victor Delourme, Louis Selosse, Agathon Blanquart, Pierre Picavet, Piat-Lesaffre, Jules Deffenain, Henri Desruelles, Henri Mallet, Lefebvre-Castelain, Alfred Cadenne, Louis Despinoy, et Henri Halluin.

Absent : M. Jean-Baptiste Picavet.

Sur la demande de M. le maire, M. Alexandre Damez, secrétaire de la mairie, fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 23 août dernier, lequel est adopté sans observations.

M. Hector Libbrecht est nommé secrétaire pour la session. On aborde ensuite l'ordre du jour.

1° NOMINATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DE 1897. — Il est donné lecture de l'arrêté de M. le Préfet du Nord, ayant trait à la nomination des délégués municipaux pour la révision des listes électorales de 1897. Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme M. Honoré Lepers, conseiller municipal, pour dresser, de concert avec M. le maire et le délégué du préfet, le tableau rectificatif de la liste électorale de 1897 et MM. J.-B. Lepers et Omer Ameye, conseiller municipaux, pour juger les réclamations avec les membres ci-dessus dénommés.

2° NOMINATION DES COMMISSAIRES-RÉPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 1897. — Lecture est faite d'une lettre de la préfecture, invitant le conseil à dresser, dans sa session de novembre, la liste des commissaires répartiteurs titulaires et suppléants des contributions directes pour l'année 1897. Sur la proposition de l'administration, le Conseil, après en avoir délibéré, dresse cette liste comme suit :

Titulaires. — Résidents : MM. Henri Mallet, Auguste Vignier, Omer Ameye; Louis Tiberghien, Louis Deledalle, Louis Duvinage.

Non résidents : MM. Pierre Masquelier, de Flers, Louis Lepers, de Flers, J.-B. Poissonnier, de Mouvaux, et Augustin Delesalle, de Marcq-en-Barœul.

Suppléants résidents : MM. Gustave Desrumaux, Richard Bailly, J.-B. Deledalle, J.-B. Leuridan, Daniel Leveugle et Henri Desruelles.

Non-résidents : MM. Louis Duhamel, de Flers; Leuridan, de Flers; J.-B. Crépel, de Marcq-en-Barœul, et Pierre Delebecque, de Marcq-en-Barœul.

APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES DES ADJUDICATIONS A PASSER EN FIN D'ANNÉE POUR 3 ANS. — Le Conseil approuve les cahiers des charges des adjudications suivantes : 1° De la fourniture du charbon pour le chauffage des écoles; 2° De la fourniture de cahiers, livres et prix nécessaires aux élèves des écoles communales; 3° De l'entretien et réparations des édifices communaux; 4° Des droits de place pour le marché. Ces adjudications seront faites pour trois années.

4° DÉLIBÉRATION A PRENDRE POUR ACHAT DE VÊTEMENTS AUX ENFANTS PAUVRES DES ÉCOLES. — Une somme de 1000 francs est prévue au budget pour achat de vêtements pour les enfants pauvres des écoles ; il est décidé de faire la demande au préfet, pour répartir cette somme en quatre marchés afin de ne pas être obligé de faire d'adjudication. La répartition des marchés serait faite comme suit : Bas, 250 francs; maillots, 250 fr.; caleçons, 300 fr.; sabots, 200 fr.

MM. Leuridan-Brulois, Victor Delourme, Omer Ameye et Henri Mallet sont désignés comme commissaires pour la répartition de ces vêtements.

SOUTIENS DE FAMILLE. — Le conseil donne avis favorable aux demandes suivantes : 1° de M. Ernest Bernard, père de 3 enfants, sollicitant la faveur d'être exempt d'une période de 28 jours et de 13 jours ; 2° de M. Callebaut, soutien de famille, père aveugle, demandant à être renvoyé dans ses foyers au bout d'un an de service ; 3° de M. Louis Turbelin priant M. le maire de lui accorder de ne faire qu'une année de service, son père étant âgé de 66 ans et infirme depuis huit ans.

6° ARRÊTÉ DU MAIRE — AVIS DU CONSEIL.— Il est fait lecture d'une proposition d'arrêté du maire concernant le service de l'ébouage de la voie publique. M. le Maire demande l'avis du Conseil avant de le faire passer à l'approbation de M. le Préfet. — M. Honoré-Leuridan. Jusqu'où s'étendra-t-il ce service ? A mon avis on pourrait y comprendre le hameau du Noir-Bonnet.

M. LE MAIRE. — Nous verrons cela l'année prochaine. — M. DESRUELLES. — Celui qui fait le service à la place actuellement, ne le fait pas très régulièrement. A dix heures du soir il n'est pas toujours passé. — M. DELOURME. — Il est de fait que ce service est très mal fait. — M. LE MAIRE. — Avec le nouvel arrêté, nous tiendrons la main à ce que ce service soit mieux suivi.

RÉCEPTION DES TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UNE QUATRIÈME CLASSE A L'ÉCOLE DES GARÇONS. — Le conseil approuve les dépenses occasionnées pour la création d'une quatrième classe à l'école des garçons. Le montant de ces dépenses se porte à la somme de 3,731 fr. 33.

8° COURS D'ADULTES. — Lecture est faite d'une lettre de M. Tétin, directeur de l'école communale des garçons, demandant une indemnité pour le cours d'adultes.

D'après cette lettre, 68 élèves suivraient ce cours. M. le secrétaire donne connaissance du rapport de la commission à ce sujet.

Une indemnité de 25 francs sera accordée pour les mois de novembre et décembre; pour 1897 une somme de 100 fr. sera portée au budget. Le Conseil approuve.

9° CRÉDITS DIVERS A VOTER. — M. le Maire rend compte que, par suite du grand nombre de réservistes appelés cette année, le crédit de 600 fr. porté au budget primitif à cet effet, est insuffisant et qu'il y a lieu de voter un nouveau crédit de 378 francs à prendre sur l'exercice courant. — Le Conseil approuve.

Il en est de même pour une somme de 25 francs à accorder au jeune Delannoy, pour sa pension à l'asile des sourds et muets de Ronchin, le crédit voté précédemment ayant été insuffisant.

DEMANDE DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Lecture est donnée d'une lettre du président du Bureau de bienfaisance, demandant au Conseil de vouloir bien voter une somme de 100 fr. pour être distribuée à titre de secours à domicile ou aux passagers sans ressources. Suivant le rapport de la commission qui a décidé d'accorder cette somme, — le Conseil approuve.

11° SERVICE VICINAL. — BUDGET. — Le budget pour les chemins vicinaux s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12650 francs.

M. le Maire fait remarquer que le budget est dressé par la voirie.

M. Leuridan-Brulois se plaît à constater le bon état des routes dans toute la commune.

12° LETTRE DE LA FANFARE DE CAVALERIE « L'ESPÉRANCE ». — A propos du vote, dans la dernière réunion, de la suppression de la subvention accordée à la fanfare de cavalerie « l'Espérance », il est donné lecture d'une lettre que nos lecteurs connaissent.

Il est donné ensuite communication du rapport de la commission qui propose au Conseil de maintenir sa décision de la dernière séance. « D'après les renseignements recueillis, à bonne source, dit le rapport, cette société n'a versé aux pauvres, depuis sa fondation qu'une somme de 24 francs, il y a loin de ce qui est dans cette lettre. De plus cette société n'est pas assez nombreuse pour continuer de lui allouer les 200 fr. de subvention. Quand elle sera mieux composée nous verrons à lui allouer quelque chose. »

Le Conseil se range à la décision de la commission.

13° GRATIFICATION AU FACTEUR. — Le Conseil porte à 25 fr. au lieu de 2 la gratification annuelle au facteur des postes. Plusieurs conseillers font l'éloge du facteur actuel. Aucun reproche ne peut lui être adressé pour son service qui est toujours fait régulièrement.

14° GRATIFICATION AU NOUVEL INSTITUTEUR. — Le conseil accorde à M. A. Vandenbussche, le nouvel instituteur, une somme de 33 fr. comme gratification pour les mois de novembre et décembre.

DEMANDE DU SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE. — M. Alexandre Damez, secrétaire de la Mairie, demande, par une lettre, qu'il lui soit alloué un supplément de traitement ; il fait remarquer que l'ancienne administration le lui avait promis. — Le rapport de la Commission des finances donne un avis très favorable à cette demande et porte le traitement de M. Damez à 1,600 francs. — Le Conseil adopte le rapport à l'unanimité.

16° DEMANDE DES GARDES. — M. Emile Selosse, garde, demande que le Conseil lui alloue une indemnité de logement pour la maison qu'il occupe et dont le loyer annuel est de [illegible] francs. M. Louis Wanin prie le Conseil de vouloir bien aussi lui accorder une augmentation de traitement. Il fait remarquer qu'il a 17 ans de service dans la commune et que sa femme est concierge à la mairie depuis le même laps de temps.

Le conseil alloue à chacun des gardes une somme de cent francs pour la présente année. L'année prochaine il verra à étudier cette question à fond afin de ne plus être obligé d'accorder de suppléments ou d'indemnités de logement, d'habillement, etc.

M. Honoré demande que l'on fasse la séparation du service des deux gardes au pont. — M. Delesalle. Je prends note de votre observation. Cette question qui me regarde personnellement sera examinée avec les deux gardes.

LETTRE DE LA PRÉFECTURE. — SALUBRITÉ.— Dans sa dernière réunion le conseil avait décidé d'adresser une réclamation au préfet au sujet de l'état d'inspection de la fosse du Moulin. Un ingénieur est venu s'en rendre compte, et, d'après son rapport cet état serait dû au manque d'eau de cette année qui a forcé le moulin au chômage. Maintenant que les eaux ne font plus défaut, cet état d'inspection a disparu.

18° LETTRE DE L'ARCHEVÊCHÉ.— Dans sa réunion du 23 août, le Conseil municipal de Wasquehal avait décidé d'adresser une pétition à Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, tendant à accorder à M. le curé de Wasquehal l'autorisation de faire les enterrements les dimanches et les jours de semaine, l'après-midi. Cette pétition a été signée par tous les membres du Conseil.

M. le secrétaire donne lecture de la réponse de l'archevêque, dans laquelle il est dit que cette question des enterrements du dimanche et des jours de la semaine, l'après-midi, a été examinée et qu'il ne peut conseiller de faire à Wasquehal ce qu'on cherche à supprimer partout. Aucune objection n'est faite à cette réponse.

19° LETTRE DE LA PRÉFECTURE. — LE BUDGET DES CULTES ANNULÉ PAR LE PRÉFET. — Il est donné lecture d'une lettre de M. le préfet du Nord par laquelle il fait connaître qu'il ne peut autoriser le vote émis par le conseil municipal de Wasquehal dans sa dernière réunion relative au budget des cultes sous le prétexte que ces crédits incombent à la fabrique de l'église.

M. Ameye. C'est un parti-pris du préfet. — M. Leuridan. Ces crédits n'incombent nullement à la fabrique. On n'a jamais entendu parler de pareille chose. — M. le Maire. On ne supprime ces choses-là nulle part. Voici des renseignements que j'ai pris dans diverses communes, notamment à Marcq-en-Barœul, le conseil y alloue 1400 fr. au clergé et le préfet ne dit pas que le crédit incombe à la fabrique de cette paroisse.

« Non, Messieurs, continue M. le Maire, il y a tout simplement une personne de la commune à qui les membres du clergé ne plaisent pas, qui est allée voir le Préfet pour supprimer ce crédit. Moi je n'irai pas, comme certain, m'aplatir devant le Préfet. Quand j'y vais c'est pour les besoins de ma commune ni plus ni moins.

Nous donnons bien des suppléments de traitements aux instituteurs, sans les marchander, les vicaires sont comme eux rétribués par l'Etat — du reste, si nous accordons des indemnités aux prêtres, ce n'est qu'une réparation pour les biens volés au clergé sous la Révolution. (Approbations.)

Je vous propose de voter le crédit suivant : « Indemnités au clergé de Wasquehal, pour les enterrements des indigents.... 850 francs, cela remplacera les suppléments et allocation ainsi que le louage. Nous verrons si cela sera supprimé. »

M. LIBBRECHT. — En 1894, ces crédits étaient prévus au budget de la commune ; la loi n'a pas changé depuis, je suppose. Du reste, la loi doit être la même partout. Si ces crédits incombent à la fabrique pour Wasquehal, ce doit être la même chose pour les communes environnantes. Pourquoi ces feuilles imprimées pour établir les budgets des communes prévoient-elles au paragraphe 8: Logement, suppléments de traitements au curé et desservants, tant c'est arbitraire.

M. Lepers. Votons à nouveau ce crédit. — M. Mallet. Cela sera encore refusé, vous savez bien. — M. Desruelles. Si les enterrements du dimanche avaient lieu, cela n'arriverait pas. C'est la faute au curé. — M. Lepers. Pas du tout ; vous avez entendu la lettre de l'archevêque. — M. Leuridan. C'est une affaire terminée, cela. — M. Delesalle. Je vais mettre la question au vote.

Par 16 voix contre 5 et 1 bulletin blanc, le Conseil vote la somme de 850 francs, comme « indemnité au clergé pour les enterrements des indigents » ; cela équivaudra au crédit supprimé par le Préfet.

(A suivre.)

NORD

L'élection au Conseil général dans le canton de Seclin. — Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu dimanche, dans le canton de Seclin, pour le Conseil général :

Inscrits 7.831; votants 6 654. — MM. Delaune, radical, 4.174 voix ÉLU; Coupey, républicain-libéral, 2.080; Delefosse, socialiste, 310.

Une cérémonie patriotique à Sequedin. — Dimanche a eu lieu à Sequedin la bénédiction et l'inauguration du monument élevé en l'honneur des enfants de la commune morts pour la patrie.

Toutes les maisons étaient pavoisées et les drapeaux flottaient à presque toutes les fenêtres.

Une foule énorme, accourue des villages voisins, assistait à cette cérémonie.

Aussitôt après la cérémonie religieuse, les autorités se sont placées vis-à-vis du monument et M. Loyer a prononcé un discours qui a été salué par les cris de « Vive la France ! Vive la République ! Vive Loyer ! »

MM. Jules Lesaffre et de La Phalecque ont prononcé des allocutions patriotiques.

A cinq heures, la cérémonie était terminée ; aucun incident à signaler.

Exposition de chrysanthèmes à Douai. — Une magnifique exposition de chrysanthèmes, fleurs coupées et plantes d'ornement, a eu lieu dimanche à l'Hôtel-de-Ville de Douai.

Parmi les noms des lauréats, nous remarquons M. et Mlle Bérat, de Roubaix qui, dans le 14e concours, (bouquets, couronnes et sertouts) ont obtenu une médaille de vermeil grand module pour le lot n° 40.

Les couronnes et les gerbes de fleurs de la maison Bérat ont été très admirées par le public qui, dans la journée de dimanche, a visité l'exposition.

Cour d'assises du Nord. — Les affaires suivantes ont encore été renvoyées devant le jury, par la chambre des mises en accusation : Charles-Louis Compernolle, 46 ans, domestique de ferme à Leers, affaire de mœurs. Fernand-Louis Minet, 40 ans, voyageur de commerce à Lille, affaire de mœurs. Victor Deudon, 19 ans, journalier à Valenciennes, tentative d'homicide. Alfred Gerardi, 28 ans, marchand ambulant à Lille, et Louis-Baptiste Gerardi, 30 ans, tisseur, sans domicile, vols qualifiés.

La répression des infractions commises par les réservistes et les territoriaux. — Le ministre de la guerre, estimant qu'il n'est pas suffisamment armé pour punir les réservistes et territoriaux, a déposé à la Chambre un projet de loi aux termes duquel toutes les infractions à la loi militaire sont laissées à la répression de l'autorité militaire. Il s'agit des déclarations en cas de déplacements, présentation du livret, etc., « dont l'exact accomplissement intéresse à un haut degré le bon fonctionnement des réserves, base essentielle de la mobilisation ».

Tué par une mouche à Valenciennes. — M. Auguste Dagroiste, demeurant à Denain, avait été piqué, il y a trois jours, par une mouche charbonneuse. N'ayant pris garde tout d'abord à cette piqûre, M. Degroiste dut bientôt entrer à l'Hôtel-Dieu, où il ne tarda pas à expirer.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX —*Déclarations de naissances du dimanche 15 novembre.* — Antoinette Robart, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon, 15. — Germaine Libbrecht, rue d'Alger, cour Scherpereel, 6. — Rachel Vervacke, rue Delespaul, 8. — Suzanne Wittebelle, boulevard de Colmar, 9. — Henriette Strassel, rue d'Autoing, cour Stalens, 1. — Oscar Staelens, rue des Fondeurs, 22. — Jules Verbrugghe, rue de l'Ommelet, impasse Villars, 20. — Arthur Denys, rue de l'Espérance, 86. — Charles Watine, rue St-Joseph, 19. — Hélène Vauhalle, boulevard Gambetta, 228.

Publications de mariages. — Paul Fischer, négociant, à Roubaix, et Marie Prêtet, sans profession, à Nancy. — Joseph Cattel, 30 ans, tisserand, à Croix, et Blanche Cateaux, 28 ans, repasseuse, à Croix. — Jules Roussel, 25 ans, conducteur de pains, à Roubaix, et Hélène Hache, 23 ans, soigneuse, à Croix. — Oscar Toussaint, 26 ans, domestique, à Roubaix, et Joséphine Jenau, 21 ans, piqurière, à Croix. — Henri Delhuvenne, 24 ans, mécanicien, à Roubaix, et Jeanne Lemay, 24 ans, bobineuse, à Mouvaux.

Albert Masse, 24 ans, apprêteur, rue des Fossés, 44, et Emélie Lowyck, 22 ans, piqurière, boulevard de Belfort, 78. — Emile Derrevaux, 31 ans, piqueur, rue de la Perche, cour Cornille, 5, et Flore Baudringhien, 36 ans, servante, rue Blanchemaille, 46. Alfred Watteau, 30 ans, journalier, angle de la rue Daubenton et du boulevard de Metz, 1, et Celina Dendauw, 23 ans, soigneuse, rue de la Vigne, cour Spriet-Voreux, 1. — Adolphe Arbon, 24 ans, monteur, rue du Pile, cour Loridan, 2, et Marie Liviau, 27 ans, tisserande, rue des Charpentiers, 20. — Simon Leroy, 25 domestique, rue Thiers, 20, et Marie Catteau, 21 ans, servante, boulevard de Beaurepaire, maison Vandevandel.

Louis Vandeputte, 25 ans, apprêteur, rue Decrême, cour Vanborre, 2, et Gloria Delrœux, 23 ans, piqurière, r. Fossés, 38. Henri Désouter, 26 ans, carrossier, rue Delattre, 15, et Marie Delobelle, 24 ans, piqurière, rue Turgot, 7.— Napoléon Letorcy, 24 ans, tourneur en fer, rue de l'Alma, 241, et Maria Staelens, 25 ans, ménagère, rue Guinguette, 1. — Honoré Paul, 32 ans, mécanicien, à Croix, et Léa Michel, 33 ans, épicière, rue Collège, 143. — Henri Cocheteux, 25 ans, employé de commerce, rue des Loups, 3, et Julienne Deboevere, 26 ans, piqurière, rue de Lille. — Oscar Laureyns, 30 ans, professeur de musique, r. de la Gare, 104, et Justine Cornet, 27 ans, repasseuse, r. Saint-Georges, 27. — Victor Absin, 28 ans, foulon, rue Longues-Haies, 383, et Jeanne Bulteau, 21 ans, sans profession, rue Drouot, 38. François Gilmé, 26 ans, échantillonneur, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 37 et Estelle Lebrun, 18 ans, soigneuse, rue de Wasquehal, 100. — Prudent Potteau, 22 ans, tisserand, rue Labruyère, 40 et Marie Hendrick, 23 ans, plieuse de velours, quai de Calais, 9. — Henri Massée, 53 ans, teinturier, boulevard de Mulhouse et Léonie Procureur, 53 ans, journalière, rue Pellart, 2. — Jean-Baptiste Deroose, 27 ans, teinturier, à Saint-Genois et Ursule Verfaille, 25 ans, cuisinière, rue de la Vigne, 64. — François De Cock, 29 ans, chaudronnier, rue du Fontenoy, 178 et Léontine Vanoverberghe, 22 ans, rue du Fontenoy, 200.

Henri Lecomte, 34 ans, apprêteur, rue Beaumarchais, maisons Fremaux, et Félicie Villette, 43 ans, tisserande, rue de Tournai, maisons Loridan, 6. — Hector Grégoire, 21 ans, monteur en fer, rue de l'Ommelet, cité Hoche, 3, et Orélie Coquant, 23 ans, repasseuse, rue de la Conférence, 7. — Gaston Grard, 23 ans, mécanicien, boulevard de Belfort, 42, et Malvina Meurisse, 20 ans, doubleuse, rue Pierre-de-Roubaix, 118. — Henri Tiberghien, 23 ans, magasinier, rue de Wasquehal, cour St-Honoré, 4, et Léonie Vanhaute, 24 ans, bobineuse, rue Descartes, cour Briet, 5. — César Debue, 22 ans, à Wattrelos, et Marie Malghem, 21 ans, couturière, rue d'Alger, estaminet. — Paul Corselis, 27 ans, tonnelier, rue de la Chaussée, 3, et Marie Horrie, 26 ans, tisserande, rue des Anges, 64.

Alexis Douvrandalle, 21 ans, mécanicien, à Roubaix, et Aline Maltaire, 18 corsetière, à Croix. —Jean-Baptiste Lebecq, 35 ans, instituteur, à Roubaix, et Marguerite Swynghedauw, 27 ans, sans profession, à Bailleul. — Victor Vansohoorisse, 34 ans, tisserand, à Pecq, et Louise Leseux, 27 ans, journalière à Roubaix. — Florent Monnier, 31 ans, journalier, à Mouvaux, et Virginie Lefebvre, 26 ans, ménagère, rue de Lens 14. — Jérôme Tetaert, 24 ans, cocher, rue Philippe-le-Bon 35, et Gabrielle Vandermaelen, 23 ans, ménagère, rue Richard Lenoir 27. — Emile Castel, dessinateur, à Roubaix, et Olympe Vandeghen, sans profession, à Tournai.

Déclarations de décès. — Louis Delecroix, 74 ans, rue des Lignes, 20. — Pierre Dhondt, 28 ans, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 3. — Martin Sasse, 6 mois, rue de Flandre, 53. — Flore Ghins, 2 ans, rue Linnée, 7. — Marie François, 27 ans, rue des Longues-Haies, 226. — Louis Quinque, 73 ans, Hospice Civil. — Pierre Verdonck, 50 ans, Hotel-Dieu. — Marie Bouly, 58 ans, Hotel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEROUX-DELECROIX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Désiré DELECROIX, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1896, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 dudit mois, à 10 h. en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 20.

Les amis et connaissances de la famille VERAEGHE-FRANÇOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie FRANÇOIS, épouse de Monsieur Jean-Baptiste VERAEGHE, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1896, à l'âge de 27 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 226.

Les amis et connaissances de la famille FRANÇOIS-DELBAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Angélique DELBAR, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1896, dans sa [illegible] année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 17 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Fourcroy, 5.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Martin, le mardi 17 novembre 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Julien CHEVAL, pieusement décédé à Roubaix, le 2 novembre 1895, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La question militaire en Belgique. — En même temps qu'ils annoncent la prochaine admission à la retraite du général Brassine, ministre de la guerre démissionnaire, les journaux gouvernementaux publient la note suivante :

Des journaux racontent les choses les plus contradictoires et les plus invraisemblables, quant aux intentions du gouvernement en matière militaire.

Nous croyons qu'à part quelques modifications à la loi de milice, modifications qui, dans la pensée de leurs honorables auteurs, ne toucheront à aucune question de principe, c'est la réorganisation de la garde civique qui fera le fond du programme ministériel dans ce domaine.

La Saint-Léopold. — A l'occasion de la Saint-Léopold, fête de S. M. le roi des Belges, un *Te Deum* a été chanté dans toutes les villes belges.

A Mouscron, le *Te Deum* a été chanté à onze heures et demie par M. l'abbé Liétaert, curé de la paroisse. Y assistait : le Conseil communal, le corps des pompiers, l'Harmonie Royale, la gendarmerie, les Conseils de prud'hommes et du Bureau de bienfaisance, MM. les percepteurs des postes et télégraphes, le receveur des contributions, etc.

A l'issue de la cérémonie, l'harmonie a exécuté la *Brabançonne* dans l'église, puis un cortège s'est formé pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où les vins d'honneur ont été offerts.

M. Mulliez, bourgmestre, dans un éloquent discours patriotique qui a reçu d'unanimes acclamations, a porté la santé du Roi et de la famille royale. Puis l'assistance s'est séparée.

A Tournai, la fête du Roi a été célébrée avec le cérémonial habituel. A 11 heures, le *Te Deum* a été chanté par Mgr Du Rousseau, évêque de Tournai, et repris ensuite par la maîtrise de la cathédrale.

Les officiers de garnison et de la garde-civique ainsi que les fonctionnaires y assistaient.

La cérémonie a pris fin vers midi.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORWÈGE
Provenance directe de Bergen
Sous cachets et bouteilles de la maison Soetenaey de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc ; le litre 3 fr. ; 1/2 litre 2 fr. 25.
Huile sans cachets, le litre: 2 fr. 50
Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann, ROUBAIX
13177 42555

FOOT-BALL ASSOCIATION

Bonne séance d'entraînement, dimanche au Racing-Club Roubaisien. — L'équipe première composée de MM. L. Dubly, E. Bonte, G. Waeles, A. Bonnier, A. Allemés, V. Waeles, L. Vroman, M. Dubly, a battu l'équipe seconde (MM. Hargreve, Jackson, Guérin, Loucheur, Foster, Allen, Lesur, Deblonde) par 4 buts à 1. Toutefois, ces derniers, soutenus par les formidables arrières Foster et Allen, ont vaillamment soutenu le choc des équipes premiers. — Rappelons que nos jeunes racingmen iront le 22 courant à Bruxelles jouer un match contre le Sporting Club Bruxellois. Les membres honoraires qui seraient désireux de les accompagner et profiter de la réduction de 50 0/0 sont priés d'envoyer leurs noms à M. Guérin, 44, rue de l'Alouette.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. —Il y avait dimanche après-midi considérablement d'amateurs chez M. Duterte, au Dragon Français, rue de l'Epeule, pour assister à la partie qui se jouait contre la société d'Audenarde; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs. Duterte gagne les 2e et 3e paires, et perd la première paire. Grande animation et paris importants.

— Une importante partie a eu lieu dimanche après-midi, à l'estaminet du Prado, Boulevard Beaurepaire, vis-à-vis d'une société nombreuse; on jouait un 2 de 3 mort pour 50 francs, contre le Bon Vivant. Le Prado gagne les 3 paires, paris sérieux des deux côtés. Le 29 novembre aura lieu une partie contre le Maréchal de Coyghem, 2 de 3 mort pour 50 fr.

— Dimanche 29 novembre, rattaque chez Duterte, rue de l'Epeule, contre la société d'Audenarde.

—Il y avait dimanche après-midi beaucoup de monde chez M. C. Losfeld, rue de l'Epeule, pour la partie qui avait lieu contre O. Savary, de la rue du Tilleul. Losfeld perd la première paire, gagne la deuxième et perd la troisième. — On a beaucoup remarqué le coq gris de Constant.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX.— Une nombreuse assistance se trouvait dimanche après-midi chez M. Florimond, place du Trichon, pour participer au match de chiens ratiers qui avait lieu entre Fox à M. Polydor, et Turc à M. Maladre ; chaque chien avait vingt rats à détruire en quatre reprises, secondes additionnées ; l'enjeu était de 100 francs. Voici les résultats : 1° Fox à M. Polydor 20 secondes, Turc à M. Maladrie 21 secondes ; 2° Fox 35 secondes, Turc 12 secondes 1/2 ; 3° Fox 13 secondes, Turc 17 secondes ; 4° Fox 13 secondes, Turc 20 secondes. C'est donc Turc qui est vainqueur. Grande animation et paris sérieux.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier. Direction : Mme veuve G. DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. — Rideau à 8 h. 1/2. — Lundi 16 novembre. — *La Closerie des Genêts*, grand drame en cinq actes et sept tableaux.

Un journal illustré pour la famille
LE GLOBE ILLUSTRÉ
3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN
Parait en 16 pages tous les Dimanches
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.
On s'abonne, sans frais, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.
Demander comme spécimen le numéro du 15 novembre qui vient de paraître, contre 15 cent.

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac*. Faites usage de Pastilles de Dethan, au sel de Berthollet. La boite, 2 fr. 50.
Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*. *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des Pastilles et des Poudres de Paterson, au bismuth et magnésie. Pastilles : 2 fr. 50; Poudre : 5 fr.
Appauvrissement du sang, *faiblesse de tempérament*, *manque d'appétit*, *fièvres*, *maladies nerveuses*. — Faites usage du Vin de Bellini au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La blle 4 f. 6 blles fco 23.60
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1836

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & Cie
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS
La Maison L. AUDBOURG & Cie, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1er ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur tolle ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue Ste-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 16 novembre.

La semaine s'ouvre avec les mêmes cours que samedi et une bonne tendance.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 12 novembre.

Le cours de l'or est à 184 1/4 piastres papier monnaie.

Montevideo, 15 octobre.

La tonte les laines a commencé et les premiers lotins à titre d'échantillon ont fait leur apparition au marché. Pour pouvoir se former une opinion sur la ressortie du nouveau produit il faut attendre des arrivages plus importants.

Peaux de mouton : Grâce à des concessions de prix faites par nos détenteurs les transactions de la quinzaine s'élèvent à environ 900 balles. Les arrivages sont réguliers et notre stock s'élève à environ 1,200 balles.

Nous citons : d. 0.175 les 3/4 laine au-dessus à nerfs sains (fr. 117 1/2), d. 0.145 dito à nerfs défect. (fr. 101), d. 0.160 les 1/2 laines au-dessus à nerfs sains (fr. 110), d. 0.130 dito défect. (fr. 93), d. 0.140 les 1/4 et 1/3 dito sains (fr. 100), d. 0.110 dito défect. (fr. 83 1/2), d. 0.100 les rasons sains (fr. 80) et d. 0.070 les rasons piqués (fr. 63) par 100 k. cout et fret.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 16 novembre

(*par télégraphe*)

En disponible, il a été traité . balles Australie, 312 b. Plata, 48 b. Cap et . b. Espagne.

Anvers, 13 novembre.

Terme : Depuis le 6 courant les transactions se sont élevées à 1,015.000 kil. peigné B et 75 b. suint savoir : 20,000 kilos nov. à 3.92 1/2, 205,000 kil. déc. de 3 90 à 3.97 1/2, 140,000 k. janvier de 3.92 1/2 à 4, 55,000 kilos fév. de 3.92 1/2 à 4, 70,000 k. mars de 3,95 à 4.02 1/2, 100.000 k. avril de 3.95 à 4.02 1/2, 45,000 kilos mai de 3,95 à 402 1/2, 80,000 k. juin de 3.95 à 402 1/2, 190,000 kil. juillet de 3.95 à 4,05, 60.000 k. août de 3,95 à 4,05, 55,000 k. sept. de 3,95 à 4,05, 55,000 octobre de 3.95 à 4 07 1/2.

Anvers, 14 novembre.

(*Avis de MM. Huffmann et Cie, courtiers*)

Notre quatrième série d'enchères commencée le 10 courant, s'est terminée ce soir.

Il a été offert 9238 balles La Plata et 2408 b. diverses provenances, dont 6421 b. La Plata et 1192 balles diverses ont été vendues.

En présence de beaucoup d'acheteurs, surtout de l'étranger, les enchères durant toute la série se sont faites avec animation et deux tiers des quantités exposées trouvèrent facilement preneurs à des prix en hausse sur la vente du mois de septembre de 10 à 15 centimes pour les laines-mère de Monte-Video, 5 à 10 centimes pour les laines-mère de Buenos-Ayres et 5 centimes pour les agneaux.

Des 1,400 balles laine d'Australie, exposées à la première séance, 1064 balles furent adjugées à des prix en hausse de 10 à 15 cent. sur les cours des dernières enchères de Londres.

C'est principalement la filature de laines peignées qui a opéré à cette vente, profitant du bon choix offert en bonnes et belles laines; les petites laines, morceaux et ventres étaient présentées en petites quantités seulement.

Entre les séances il a été traité à main ferme 532 b. Buenos-Ayres, 420 b. Montevideo et 9 b. Australie.

Notre stock ce jour est réduit à 3,859 b. Buenos-Ayres, 1,080 b. Montevideo, 241 b. Rio Grande, 344 b. Australie, 198 b. Cap et 1412 b. diverses, dont 983 b. La Plata en filières.

Le Havre, 14 novembre.

(*De notre correspondant particulier*)

(REVUE DE LA SEMAINE)

Laines. — Ce matin, la cote a été laissée sans changement. Marché soutenu, ventes 300 balles.

Les transactions en disponible n'ont pas eu l'importance de la semaine précédente, et nous n'avons vu figurer au bulletin des ventes que 11 b. Chili suint à 105 fr. et 52 balles Buenos-Ayres filières à conditions réservées. Pour le terme, la tendance a été généralement calme et facile.

Marseille, 11 novembre.

Les laines ont eu la vente de 47 balles Alep Syrie BS à fr. 92.50 les 100 kil.

Londres, 12 novembre.

A la seconde et dernière séance de laines communes tenue hier après-midi, il a été offert environ 11,000 balles dont entr'autres 9592 balles Perse, 886 b. Awarri et Karada, 361 b. Georgie et Turkestan. Bon concours d'acheteurs, enchères animées. Les laines de Perse sont fermes et ont obtenu dans beaucoup de cas une avance de 1/4d. sur les cours de la précédente vente du mois d'août dernier.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Tourcoing, 14 novembre.

REVUE DE LA QUINZAINE

La quinzaine sans revue n'a pas donné de modifications sérieuses à nos cours, nous sommes encore aux mêmes prix qu'à fin octobre. La vente d'Anvers qui a eu lieu cette semaine a été bien enlevée à des prix qui dépassent sensiblement les cours du terme. et malgré cela nous ne parvenons pas à nous relever.

Il n'y a plus de spéculation à la hausse, le prix de 4 fr. en peigné parait trop élevé, et pourtant il est inférieur aux cours praticables sur tous les marchés de laine brute. La vérité est que nous entrons dans la saison des grands arrivages, et que l'on veut voir ce que fera le marché de Buenos-Ayres en décembre époque ordinaire des plus forts stocks.

Déjà pour les genres croisés on annonce les affaires plus faciles, tandis que les prix se maintiennent pour la laine fine qui n'arrive qu'en très petite quantité jusqu'ici.

En blousses situation et prix sans changement depuis une quinzaine, les éléments d'affaires font défaut, et manqueront encore jusqu'à la fin de l'année probablement.

ALLEMAGNE

Leipzig, 12 novembre.

Vente publique de blousses. Exposé 640,000 k., vendu 410,000 k. Acheteurs nombreux. Enchères animées. Australie inférieure en hausse le 10 pf. Autres genres inchangés à 5 pf. plus haut que prix de la vente de septembre dernier.

MARCHÉS A TERME

ANVERS

RÉSUMÉ DE LA SEMAINE

Anvers, 16 novembre.

Les quantités expertisées cette semaine se sont élevées à 242,815 kilos peigné.

Jusqu'à ce jour 30 filières peigné ont été présentées sur novembre dont 27 filières ont été arrêtées.

Le stock laines en suint en filières s'élève ce jour à 983 balles La Plata.

Le COMMERCE et l'INDUSTRIE des TEXTILES EN FRANCE pendant l'année 1895

Le *Moniteur officiel du commerce* du 12 novembre publie le rapport de M. A. Picard, président de la commission permanente des valeurs en douane sur le commerce général de la France en 1895. Bien qu'un peu tardive, cette publication conserve sa valeur documentaire ; c'est pourquoi nous croyons devoir extraire de cette étude très complète les différents chapitres se référant aux diverses branches de l'industrie textile :

1. *Laines.* — En 1894, l'importation des laines avait été de 232 millions de kilog., représentant une valeur de 332 millions de francs ; en 1895, elle est descendue à 226 millions de kilog. et 323 millions de francs. Dans ces derniers chiffres, les laines en masse entrent pour 218 millions de kilog. et 307 millions de francs, les déchets de bourre pour 7,400,000 kilog. et 15 millions de francs. Les pays, d'où nous avons reçu la plus grande quantité de laines en masse sont la République Argentine (87 millions de kilog.), l'Australie (47), l'Angleterre (37), l'Uruguay (12), l'Espagne de (10).

D'autre part, l'exportation, y compris les laines peignées ou cardées, est montée de 54 millions de kilog. et 124 millions de francs, en 1894, à 67 millions de kilog. et 153 millions de francs, en 1895.

Les sorties de laines en masse ont été de 29 millions de kilog. et 51 millions de francs ; celles des laines peignées ou cardées, de 17 millions de kilog. et 64 millions de francs ; celles des déchets, de 20 millions de kilog. et 31 millions de francs. Pour les laines en masse, l'augmentation est de 4,400,000 kilog. Nos sorties ont été surtout dirigées vers l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne.

L'abaissement de l'importation et l'accroissement de l'exportation n'ont pas eu pour conséquence une moindre activité de la production industrielle. Il y a eu, au contraire, une reprise très sérieuse, alimentée par les stocks.

Après une période de baisse, les cours ont éprouvé un mouvement de hausse vif et constant, de sorte que, dans l'ensemble, les prix sont restés à peu près les mêmes en 1895 qu'en 1894.

Parmi les nombreuses et intéressantes observations consignées dans le remarquable rapport de la 4e section, quelques-unes doivent être reproduites ici.

1° La division des propriétés rurales et les nouvelles méthodes d'engraissement du bétail ont amené une diminution de tous les troupeaux européens : de 33 millions de têtes en 1852, nos effectifs sont tombés au-dessous de 21 millions. Mais cette diminution paraît enrayée.

D'ailleurs, la production européenne n'a qu'une importance secondaire relativement à la production exotique. Le rôle prépondérant appartient à l'Australie et à l'Amérique. L'Australasie (Australie, Tasmanie et Nouvelle-Zélande) compte, à elle seule, 120 millions de têtes environ. On signale une diminution en Australie et un léger progrès à la Plata.

2° La quantité de laine mise à la disposition de l'industrie dans le monde, en 1895, a atteint 1,059 millions de kilogrammes, au lieu de 1,062 millions